

Le règlement est à verser en espèces ou par chèque, à l'ordre du FSE du Collège de Bercé. Vous voudrez bien aussi préciser le nom et la classe de l'enfant au dos du chèque ou sur l'enveloppe contenant les espèces ; merci.
 Nom & signature du responsable légal :

Nom inscrit sur le chèque (surtout si différent de celui de l'enfant)	Nom & prénom de l'enfant	Classe fréquentée en 2019-2020	Niveau fréquenté à la rentrée 2020

ATTENTION !
Vérifiez que vous
avez bien libellé
votre chèque à
l'ordre du FSE du
Collège de Bercé

FOYER SOCIO-EDUCATIF
Collège de Bercé
9, Avenue du Mans
72500 MONTVAL—SUR-LOIR
Tél. : 02.43.44.02.50.

FOYER SOCIO-
EDUCATIF
2020-2021
Collège de Bercé
Montval-sur-Loir

Loisirs,
Découverte,
Convivialité,
Solidarité,
Confort,...

Qu'est-ce que le FSE ?

Le Foyer Socio-Educatif (FSE) est une association loi 1901 fonctionnant sur la base du bénévolat ayant pour objectif de proposer un accompagnement des élèves et de leurs familles en leur proposant des aides financières et des projets socio-éducatifs.

Comment fonctionne-t-il ?

Comme dans toutes les associations, le FSE est dirigé par un bureau composé :

- d'un président
- d'un trésorier
- d'un secrétaire.

Adjoint possible pour chaque fonction occupée par les membres du bureau, idéalement constitué de parents d'élèves, d'élèves et d'adultes du collège.

*« Le FSE, cela prend beaucoup de temps ? »
Non, seulement 2 à 3 réunions par an.
Participation à l'organisation et à l'accompagnement de sorties, d'activités d'élèves, le mercredi après-midi ou en soirée (théâtre, match)*

Que fait le FSE ?

Les clubs : Ouverts pendant la pause méridienne pour que tous les élèves puissent y participer, les clubs leur permettent de découvrir et pratiquer de nouvelles activités :
Bandes Dessinées / Environnement / Jeux de société / Journal / Théâtre...

Les animations : Des animations ponctuelles rythment l'année scolaire et lui donnent un air de fête... : Fête de fin de collège pour les 3èmes / Spectacle de fin d'année (chorale & théâtre) / organisation de concours avec lots à gagner / prêt de ballon pendant pause méridienne / goûter de rentrée des élèves de 6ème/ Espace détente avec jeux divers/...

Les sorties : Elles ont généralement lieu le mercredi après-midi et sont facultatives. Organisées intégralement par le FSE et réservées en priorité à ses adhérents, elles permettent aux élèves d'aller : à la patinoire / au bowling/ à l'accrobranche-paintball / au cinéma / au théâtre / au Futuroscope / à Papéa / ...

La participation financière aux sorties et aux voyages scolaires : Le FSE participe à leur financement et permet ainsi de réduire la participation des familles des adhérents à hauteur de : environ 5 à 10 euro pour un voyage pédagogique ou les championnats UNSS / 2 à 5 euro pour une sortie à la journée.

Les photos de classe et individuelle : Le FSE organise les prises de vue et la vente et distribution des photos.

L'achat groupé de livres : Le FSE achète des livres (TD de français ou autre) en gros et permet ainsi à chacun de pouvoir acheter le livre à un prix plus avantageux que dans le commerce.

Une Assemblée Générale aura lieu en début d'année, à laquelle vous êtes déjà cordialement invités. Nous avons besoin de vous tous pour que le FSE puisse continuer de vivre et puisse offrir aux élèves des moments de convivialité et de loisirs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à rendre même si votre enfant n'adhère pas au FSE)

Cochez la réponse
de votre choix :

O Je souhaite que mon (mes) enfant(s) soi(en)t adhérent(s) au Foyer Socio-Educatif pour l'année 2020-2021 et qu'il(s) bénéficie(nt) de tous les avantages accordés aux adhérents ;

Je règle la somme de :

10 € pour un enfant

15 € pour deux enfants

20 € pour trois enfants ou plus

O Je ne souhaite pas que mon (mes) enfant(s) soi(en)t adhérent(s) au Foyer Socio-Educatif et qu'il(s) bénéficie(nt) de tous les avantages accordés aux adhérents.